



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 22 novembre 2023

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 22 novembre 2023, à 20h00, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 novembre 2023
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 8 novembre 2023
5. Budget 2024 – Adoption
6. Ministère de la Culture et des Communications – Programme de soutien au milieu municipal pour le patrimoine immobilier
7. Entente de fourniture de glace pour la MRC – Adoption
8. Fonds Région et Ruralité - volet 3 – Projet Signature Innovation
 - 8.1 Devis des travaux relatifs au projet Signature Innovation – Phase 1
9. Correspondance
10. Varia
11. Période de questions
12. Levée de la réunion

Résolution 2023-11-151

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de :

- La modification du point 5. *Budget 2024 – Adoption* qui devient :
 - 5.1 Priorités annuelles du Fonds Région et Ruralité (FRR) 2024-2025 – Adoption ;
 - 5.2 Budget 2024 – Adoption ;
- L'ajout du point 10.1 Démission de l'aménagiste ;

Le point 10. Varia demeure ouvert par ailleurs.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 novembre 2023

Résolution 2023-11-152

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 8 novembre 2023.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 8 novembre 2023

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

5• Budget 2024 – Adoption

5.1 Priorités annuelles du Fonds Région et Ruralité (FRR) 2024-2025 – Adoption

La préfète mentionne que les Priorités annuelles du Fonds Région et Ruralité (FRR) 2024-2025 ont été discutées lors de la rencontre de travail sur le budget les 9 et 16 novembre derniers.

Résolution 2023-11-153

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les priorités annuelles du Fonds Région et Ruralité (FRR) 2024-2025, tel que déposées.

5.2 Budget 2024 – Adoption

Le Conseil de la MRC s'est rencontré les 9 et 16 novembre 2023 afin de travailler sur le budget.

Résolution 2023-11-154

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le budget 2024 pour la MRC de L'Île-d'Orléans tel que présenté.

REVENUS POUR L'ANNEE 2024

Quote-part – Fonctionnement	1 096 687 \$
Quote-part – PGMR	927 854
Fonds Régions et Ruralité (FRR)	600 334
Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 4	30 000
FRCN	281 792
Partage des ressources naturelles	63 000
MEI développement économique	90 000
SIQ (loyer poste police)	92 000
Redevances PGMR	261 000
Intérêts - banque et placements	5 000
Appropriation du surplus non affecté et PGMR	10 000
Évaluation municipale – Revenus municipalités	356 330
Incendie – entente inter municipale sans la formation des pompiers	182 507
Journal Autour de l'Île – Revenus municipalités	57 200
MCC – Programme d'aide à la restauration	253 800
MCC – Entente développement culturel	38 500
TQ – Transport adapté	227 938
Subventions SHQ (PAD)	25 000
Subvention Centre local d'emploi (STA)	5 538



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Rev. touristiques – Pubs, adh, fond promo	123 568
Québec région gourmande	62 500
Petits Ambassadeurs	25 000
MCCQ – Remboursement prêt	73 840
SPA	<u>12 042</u>
Grand total - Revenus	4 901 430 \$

DEPENSES POUR L'ANNEE 2024

Salaires	962 062 \$
Cotisations de l'employeur	185 500
Frais déplacements employés	14 209
Téléphone et accueil touristique	6 369
Internet et accueil touristique	4 867
Frais comptables (vérification)	44 600
Frais légaux	10 000
Rémunération des maires et préfet	59 280
Cotisations de l'employeur et CARRA – Élus	10 924
Déplacements des Maires	3 120
Formation, congrès Élus	17 000
Formation, colloques urbanisme	7 000
Activités culturelles	5 547
Loyers	38 851
Ménage bureaux	4 000
Assurances feu resp civile et hameçonnage	12 635
Quote-part FQM	11 887
Électricité - Accueil touristique	4 458
Entretien du terrain – Accueil touristique	5 500
Entretien, alarme, taxes mun., divers	9 000
Déneigement – Accueil touristique	4 404
Fonds promotion touristique Île d'Orléans	3 500
Guide touristique – Conception et impression	49 395
Carte multifonction	8 500
Adhésions conjointes DQC et AHRQ	17 052
Entente développement culturel	77 000
Programme d'aide restauration	375 000
MEI – Développement économique	90 000
Ententes sectorielles régionales	43 518
Assistance technique (administration)	4 935
Assistance technique (urbanisme)	9 844
Fournitures bureau et frais de poste	5 775
Équipement bureau, entre, infor., serv gérés	28 500
Photocopieur (locations) et photocopies	6 311
Fonds contingence	7 000
Frais bancaires et Visa (tourisme)	5 408
Enlèvement & transport des ordures	313 841
Col. Et compostage (AP) feuilles	90 890
Collecte des encombrants	75 250
Contrat d'enfouissement	305 550
Collecte sélective et traitement encombrants	215 735
Gestion des écocentres	69 375
Centre de tri	32 025
Bacs, dépôt mun, méga, compt.	28 230
Comp, pubs, pro. hygiène, poste, calend.	8 624
PGMR – Chargé de projet	47 835
PGMR – Forma., dépla., cell, formation	1 500
Évaluation municipale	356 330
Site Web Altus	15 361
Journal Autour de l'Île	57 200
TQ – Transport adapté	227 938
SHQ (PAD)	25 000



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Soutien au développement rural	54 000
Soutien aux municipalités locales	25 206
MCC – Remboursement prêt	73 840
SPA	12 042
FRCN	281 792
Québec région gourmande	62 500
Petits Ambassadeurs	<u>25 000</u>
Sous total	4 558 015 \$

Sécurité publique (police & incendie)

Ass. Incendie & responsabilité	9 459
Enlèvement neige	6 443
Entretien, plomberie, électricité	4 060
Entretien réparation – bâtiment	10 000
Contrat alarme incendie	923
Entretien ménager	17 349
Entretien terrain, fleurs etc.	4 385
Électricité	10 889
Taxes municipales	4 300

Protection incendie

Coordonnateur (contrat) et secu. civile	22 167
Réseau communication CdB – ÎO	5 166
Sécurité civile – comité d'urgence	5 767
Auto-inspection – préventionniste	60 000
Incendie – entente inter municipale sans la formation des pompiers	182 507

Sous total **313 415 \$**

Grand Total - Dépenses budgétées **4 901 430 \$**

6• Ministère de la Culture et des Communications – Programme de soutien au milieu municipal pour le patrimoine immobilier

Résolution 2023-11-155

Considérant la Convention d'aide financière intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal pour le patrimoine immobilier 2020-2023 ;

Considérant qu'au 31 décembre 2023, une somme résiduelle de 28 800 \$ de ladite Convention n'aura pas été affectée aux dépenses en matière de déplacement, hébergement et formation de l'agente de développement en patrimoine immobilier et donc, n'aura pas été remboursée à 100% par le ministère ;

Considérant la possibilité de convertir cette somme résiduelle en 2024 pour défrayer 60% du salaire et des avantages sociaux de l'agente de développement en patrimoine immobilier par le ministère, soit jusqu'à concurrence d'un salaire de 48 000 \$ afin de prolonger la durée du mandat de l'agente de développement en patrimoine immobilier ;

Considérant que la part de 40% de la MRC s'élèverait à 19 200 \$ pour l'année 2024 et permettrait de prolonger le mandat de l'agente de développement en patrimoine immobilier dans le cadre dudit programme ;



N° de résolution
ou annotation

Imprimé
en double,
voir p. 2638
CC

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Soutien au développement rural	54 000
Soutien aux municipalités locales	25 206
MCC – Remboursement prêt	73 840
SPA	12 042
FRCN	281 792
Québec région gourmande	62 500
Petits Ambassadeurs	<u>25 000</u>
Sous total	4 558 015 \$

Sécurité publique (police & incendie)

Ass. Incendie & responsabilité	9 459
Enlèvement neige	6 443
Entretien, plomberie, électricité	4 060
Entretien réparation – bâtiment	10 000
Contrat alarme incendie	923
Entretien ménage	17 349
Entretien terrain, fleurs etc.	4 385
Électricité	10 889
Taxes municipales	4 300

Protection incendie

Coordonnateur (contrat) et secu. civile	22 167
Réseau communication CdB – ÎO	5 166
Sécurité civile – comité d'urgence	5 767
Auto-inspection – préventionniste	60 000
Incendie – entente inter municipale sans la formation des pompiers	182 507

Sous total **313 415 \$**

Grand Total - Dépenses budgétées **4 901 430 \$**

6• Ministère de la Culture et des Communications – Programme de soutien au milieu municipal pour le patrimoine immobilier

Résolution 2023-11-155

Considérant la Convention d'aide financière intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal pour le patrimoine immobilier 2020-2023 ;

Considérant qu'au 31 décembre 2023, une somme résiduelle de 28 800 \$ de ladite Convention n'aura pas été affectée aux dépenses en matière de déplacement, hébergement et formation de l'agente de développement en patrimoine immobilier et donc, n'aura pas été remboursée à 100% par le ministère ;

Considérant la possibilité de convertir cette somme résiduelle en 2024 pour défrayer 60% du salaire et des avantages sociaux de l'agente de développement en patrimoine immobilier par le ministère, soit jusqu'à concurrence d'un salaire de 48 000 \$ afin de prolonger la durée du mandat de l'agente de développement en patrimoine immobilier ;

Considérant que la part de 40% de la MRC s'élèverait à 19 200 \$ pour l'année 2024 et permettrait de prolonger le mandat de l'agente de développement en patrimoine immobilier dans le cadre dudit programme ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Prolonge le mandat de l'agente de développement en patrimoine immobilier dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal pour le patrimoine immobilier en 2024 ;
- Demande au ministère de la Culture et des Communications de défrayer 60% du salaire et des avantages sociaux de l'agente de développement en patrimoine immobilier jusqu'à concurrence de 28 800 \$;
- Assume 40% du salaire et des avantages sociaux de l'agente de développement en patrimoine immobilier jusqu'à concurrence de 19 200 \$, à même le budget 2024 ;
- Désigne la préfète de la MRC, Mme Lina Labbé, pour signer un avenant à la Convention d'aide financière intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal pour le patrimoine immobilier 2020-2023.

7• Entente de fourniture de glace pour la MRC – Adoption

Résolution 2023-11-156

Considérant l'entente 2018-2023 de fourniture de glace entre la Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré et la MRC de L'Île-d'Orléans ;

Considérant la volonté de la MRC de louer des heures de glace à l'aréna Côte-de-Beaupré pour les 5 prochaines années ;

Considérant le projet d'entente 2023-2028 de fourniture de glace entre la Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré et la MRC de L'Île-d'Orléans ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de :

- Procéder à la signature de l'entente modifiée 2023-2028 pour la location des heures de glace avec l'aréna de la Côte-de-Beaupré ;
- Désigner le préfet suppléant, M. Sylvain Bergeron, pour signer l'entente modifiée 2023-2028 de fourniture de glace entre la Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré et la MRC de L'Île-d'Orléans.

8• Fonds Région et Ruralité - volet 3 – Projet Signature Innovation

8.1 Devis des travaux relatifs au projet Signature Innovation – Phase 1

Résolution 2023-11-157



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que le volet 3 du Fonds Région et Ruralité (FRR) a pour objectif de soutenir les MRC dans le cadre d'un projet de développement propre à l'ensemble de leur territoire, par le biais d'un projet Signature Innovation ;

Considérant qu'une somme de 975 975 \$ est disponible au Secrétariat de la Capitale-Nationale pour la MRC de L'Île-d'Orléans pour la réalisation de ce projet ;

Considérant le Protocole d'entente signé entre le Secrétariat de la Capitale-Nationale, le ministère des Affaires municipales et la MRC dans le cadre de la démarche de définition du projet Signature Innovation en 2021 ;

Considérant le mandat octroyé à l'Atelier Urbain, lequel a permis de définir l'énoncé de vision, les grandes orientations et les balises du projet Signature de l'entrée de l'île d'Orléans, par le biais d'une démarche collaborative auprès de la population et des élus ;

Considérant le plan préliminaire d'aménagement « Signature » du terrain sur lequel est situé le Bureau d'accueil touristique de la MRC et l'estimation budgétaire correspondante ;

Considérant que sur recommandation du Comité de travail du projet Signature, il pourrait être opportun de poursuivre les aménagements réalisés par le Ministère des Transports et Mobilité Durable dans les emprises du secteur de l'entrée de l'île ;

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- Autorise le dépôt du devis des travaux relatifs au projet Signature de l'entrée de l'île, tel que présenté ;
- Mandate la préfète, Mme Lina Labbé et la directrice générale, Mme Chantale Cormier pour signer l'Entente de gestion.

9• Correspondance

Gouvernement du Québec

La *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions* (projet de loi no 16, sanctionné le 1er juin 2023) introduit un mécanisme de suspension des avis de conformité à l'égard des organismes municipaux en défaut d'effectuer les modifications de concordance dans le délai prescrit.

La suspension s'appliquera à tout organisme qui est en défaut à compter du 1^{er} décembre 2023, y compris s'il s'agit d'un défaut antérieur à cette date.

10• Varia



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

10.1 Démission de l'aménagiste

L'aménagiste de la MRC, M. Édison Sierra, a remis sa démission, laquelle est effective le 24 novembre 2023.

Résolution 2023-11-157

Considérant les besoins de la MRC en aménagement du territoire ;

Considérant la possibilité de partager les responsabilités de l'aménagiste et celles d'un inspecteur en bâtiment et environnement par le même employé ;

Considérant qu'un employé déjà à l'emploi de la MRC possède les qualifications requises et pourrait cumuler ces deux fonctions ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Pascal Ouellet, actuellement inspecteur en bâtiment et environnement à la MRC, au poste d'aménagiste à 75% de sa tâche, selon les conditions prévues dans la Politique de travail des employés à compter du 27 novembre 2023.

11• Période de questions

Aucune question n'est soulevée.

12• Levée de la réunion

Résolution 2023-11-157

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20h15.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 6 décembre 2023 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé
Préfète